

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours des mois de mai et juin 2008 :

Vente à Fiducie du Golf Métropolitain Anjou B.D.F.R., d'un terrain situé à l'intersection des boulevards des Sciences et du Golf, constitué du lot 1 423 024 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 672,6 m², pour 70 195,31 \$.

Vente à 9039-7134 Québec inc., d'un terrain situé du côté est de la rue Bercy, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 3 362 043 du cadastre du Québec, d'une superficie de 9 311,6 m², pour 300 000 \$.

Vente à Nettuno A.S.G. inc., d'un terrain situé sur la rue Adolphe-Caron, à l'angle de la rue Pierre-Bonne, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 074 559 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 681 m², pour 90 471 \$.

Vente à Place Laverdure S.E.C., d'un terrain situé sur la rue Chambord au sud du boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué du lot 3 795 028 du cadastre du Québec, d'une superficie de 241,5 m², pour 70 000 \$.

Vente à La Fabrique de la paroisse de Saint-Barthélémy, d'un résidu de terrain situé entre la rue Sagard et l'avenue des Érables, au sud-est de la rue Jean-Talon, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué des lots 2 167 303 et 2 167 307 du cadastre du Québec, d'une superficie de 204,8 m², pour 28 418 \$.

Le 7 juillet 2008

**Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon**